

Nancy, résidence princière et capitale des ducs de Lorraine, dans les derniers siècles du moyen-âge

VON JEAN-LUC FRAY

La ville médiévale de Nancy, ce que les Nancéiens ont coutume de désigner sous le nom de «ville-ville», recouvre un quadrilatère de 550 mètres de dimension Nord-Sud sur 300 mètres d'Est en Ouest, encadré par un parc et une promenade qui furent aménagés au XVIII^e siècle sur le tracé des anciens remparts médiévaux, aujourd'hui disparus et dont il ne reste plus que quelques lambeaux et la belle porte de la Craffe, des XIV^e et XV^e siècles, ancienne entrée septentrionale de la «ville-vieille».

La superficie enclose par la muraille du XIV^e siècle, soit environ 15 hectares, place Nancy parmi les villes les plus modestes de la Lorraine médiévale, à égalité avec Lunéville ou Neufchâteau, mais loin derrière Metz (160 hectares) ou même Toul (40 hectares). Si l'agglomération nancéienne figure aujourd'hui parmi les plus grandes unités urbaines de l'Est de la France, son essor démographique est tardif (seconde moitié du XVIII^e et surtout fin du XIX^e siècle); la période médiévale apparaît cependant à celui qui étudie l'histoire de cette ville comme l'époque où s'est forgé son destin.

Les vestiges de l'époque médiévale sont pourtant bien peu nombreux dans le paysage urbain nancéen: en dehors de la tour aux baies romanes de l'ancienne commanderie des chevaliers de l'Hôpital et du portail mutilé du prieuré Notre-Dame, seul témoin, aujourd'hui déposé au Musée Lorrain, du plus ancien établissement religieux de Nancy, les témoignages architecturaux les plus anciens ne remontent guère au-delà du milieu du XIV^e siècle (porte de la Craffe) et de l'extrême fin du XV^e ou début du XVI^e siècle (chapelle des Cordeliers et Palais ducal)... L'église paroissiale Saint-Evre (XII^e-XV^e siècles) a cédé la place vers 1865 à un vaste édifice néogothique dont la construction a bouleversé la physionomie du quartier et la collégiale Saint-Georges (XIV^e siècle) a disparu devant les exigences des architectes du XVIII^e siècle. Quant à l'architecture civile des maisons particulières, elle fut entièrement renouvelée aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles et rares sont les témoins encore visibles (quelques encadrements de fenêtres et surtout des caves) des habitations antérieures; subsistent cependant les alignements anciens et, surtout, le tracé et parfois le nom des voies anciennes.

I. DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Site et situation

Le site naturel et primitif de Nancy est celui d'une légère terrasse, dominant de quelques mètres seulement la vallée inondable de la Meurthe, à deux ou trois kilomètres à l'Est de l'escarpement dit «de la côte de Moselle», qui surplombe la ville par une dénivellation assez raide, de 100 à 130 mètres de commandement. Le site est donc assez médiocre sur le plan défensif, au moins à l'état naturel; il offre en revanche, notamment en direction du Sud-est, des possibilités d'expansion urbaine qui seront utilisées au XVI^e siècle lors de la création par le duc Charles III de la «ville-neuve».

La situation générale de Nancy paraît, elle, beaucoup moins médiocre: la position de la ville dans son contexte régional est en elle-même intéressante: par la vallée de la Meurthe, puis de la Moselle à partir du confluent de ces deux rivières, l'accès est aisé vers le Nord de la Lorraine (Pont-à-Mousson, Metz); l'effacement de l'escarpement des côtes de Moselle en direction du Nord-Est permet des ouvertures vers le Saulnois, pays du sel; en direction du Sud-Ouest il facilite le voyage vers la Bourgogne. Le bas-plateau du Vermois puis à nouveau la vallée de la Moselle, vers l'amont cette fois, conduisent aux villes de la haute-Moselle et de là en Franche-Comté. La vallée de la Meurthe, quant à elle, conduit en amont à Lunéville, Saint-Dié, puis par les cols vosgiens à la Haute-Alsace et à Bâle. Seule la direction de l'Ouest, vers Toul et la Champagne, présente une difficulté majeure, puisque le plateau forestier de Haye forme écran et présente un escarpement peu aisé à franchir¹⁾.

On comprend mieux dans ces conditions la mise en place d'un réseau routier à vrai dire assez complexe comme le montre la carte, puisqu'en partie centré sur Nancy et en partie sur la petite localité de Saint-Nicolas de Port, devenue très tôt un centre majeur de pèlerinage et d'activité commerciale. Une étude plus détaillée permettrait de voir comment le réseau ancien en provenance de Metz et organisé autour du franchissement de la Meurthe à Port a été peu à peu capté par Nancy au cours des XII^e et XIII^e siècles. Ainsi s'explique l'apparition, dans un laps de temps assez court, du pont de Bouxières permettant à la route venue de Metz de franchir la Meurthe (1073), du toponyme Pont-Saint-Vincent au point de franchissement de la Moselle par le chemin de Nancy à Neufchâteau, du pont de Liverdun enfin (vers 1175) donnant accès depuis Nancy aux villes de la Meuse moyenne (Saint-Mihiel, Verdun).

1) R. BLAIS, La question routière en forêt de Haye à travers les âges, in: *Revue des Eaux et Forêts*, 1934, p. 621-625. - J. L. FRAY, Nancy-le-Duc, essor d'une résidence princière dans les derniers siècle du Moyen Age, Nancy 1986, p. 77-81.

Origines et premiers développements

Le nom de Nancy apparaît pour la première fois dans un document écrit authentique en 1061, sous la forme de la souscription d'un personnage nommé *Odelricus, advocatus de Nanceio* au bas d'une charte de donation en faveur de l'abbaye bénédictine de Saint-Evre de Toul²).

Certes, le toponyme est plus ancien; au delà des hypothèses, parfois fantaisistes, des érudits du XIX^e siècle, les chercheurs contemporains sont d'accord sur l'origine celtique du radical nant – et le caractère indubitablement gallo-romain du suffixe – y, désinence assez rare dans la région immédiate de Nancy, surtout caractérisée par la prédominance des toponymes plus tardifs en – court ou – ville³). L'origine de la localité de Nancy est donc ancienne, mais l'organisme urbain est, lui, plus récent. Des fouilles effectuées à la fin du XIX^e siècle ont permis de mettre à jour un cimetière alaman du VI^e siècle au lieu-dit »le vieil-âtre« (*veterum atrium*), à 650 mètres environ à l'Ouest du site primitif de la ville médiévale. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale à Paris possède par ailleurs un témoignage numismatique intéressant sous la forme d'un *triens* mérovingien du VII^e siècle portant à l'avvers la légende NANCIACO; le lieu de la trouvaille est malheureusement inconnu, mais un *triens* identique, aujourd'hui conservé au Musée de Metz, a été mis à jour à Woippy, non loin de Metz même, et un autre est visible au Musée Départemental des Vosges à Epinal⁴). Aucun autre témoignage ne nous est à ce jour parvenu sur les destinées de Nancy entre les VII^e et XI^e siècles, et le nom de la ville nous a été conservé pour cette dernière période uniquement au travers de la mention de son avoué Odelric, maintes fois cité entre 1061 et 1073.

La première mention explicite de la forteresse et des murailles de la ville (*castrum et oppidum de nanceio*) date des années 1111–1115 et le terme de *palatium* est employé pour la première fois sous Simon II (1176–1205). Mais le terme *advocatus* utilisé pour désigner Odelric semble bien, comme c'est fréquemment le cas en Lorraine à cette époque, devoir être compris dans le sens de châtelain et permet donc, comme l'a montré l'étude de M. Parisse⁵), de faire remonter la construction de la forteresse nancéienne à l'époque même de l'accession aux responsabilités ducales en Lorraine de la dynastie dite »d'Alsace«, avec Adalbert (1047–1048) puis Gérard d'Alsace (1048–1070).

Le choix de la modeste bourgade par la nouvelle dynastie ducale pour y établir l'un des premiers et plus importants points d'appui de son pouvoir neuf et déjà amoindri, peut être mis en relation avec la présence, non loin de Nancy, de vastes domaines fonciers appartenant à

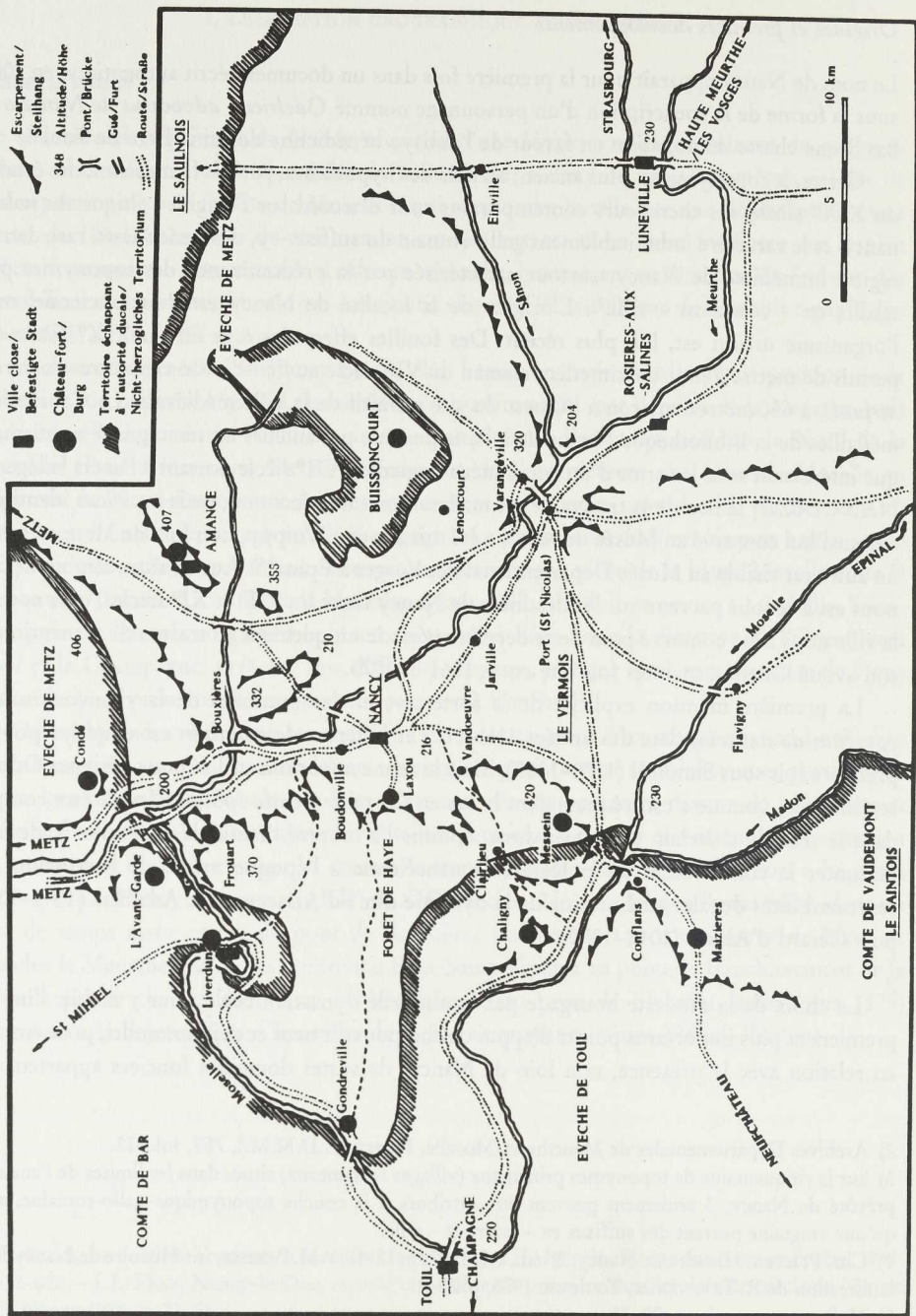
2) Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy (A.D.M.M.), 7F1, fol. 312.

3) Sur la cinquantaine de toponymes principaux (villages et hameaux) situés dans les limites de l'ancienne prévôté de Nancy, 3 seulement peuvent être attribués à la couche toponymique gallo-romaine, alors qu'une vingtaine portent des suffixes en – court et – ville.

4) Chr. PFISTER, Histoire de Nancy, 2^e éd., t. I, 1902, p. 12–18. – M. PARISSÉ, in: Histoire de Nancy, sous la direction de R. TAVENEUX, Toulouse 1976, p. 20–21.

5) M. PARISSÉ, op. cit., p. 29–33.

Abb. 1 Nancy à la fin du XIII^e siècle. Situation géographique et politique



Entwurf: J.-L. Fray/Herstellung: M. Reinbold

l'abbaye des Bénédictines de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz, qui eut pour abbeses, entre 1048 et 1070, successivement la soeur, la fille puis la petite-fille de Gérard Ier. L'hypothèse a été émise d'une usurpation par les nouveaux ducs de Lorraine, au dépend de l'abbaye dont ils étaient les avoués, du site de Nancy, tout comme celà semble bien avoir été le cas à Prény, dans la vallée de la Moselle, à une quarantaine de kilomètres au Nord de Nancy⁶).

Malgré la précarité de sa situation (Nancy apparaît comme une enclave ducale, dangereusement isolée, aux XII^e et XIII^e siècles, entre le comté de Bar et le temporel des évêques de Metz, à trois lieues au Nord de la ville, les terres des évêques de Toul à l'Ouest et au Nord-ouest, et celles du comté de Vaudémont au Sud-Est) la petite ville ducale accumule, à partir de la fin du XI^e siècle, les indices d'un développement lent mais régulier: fondation vers 1090-1095 du prieuré Notre-Dame, confié aux Bénédictins venus de Molesmes⁷), apparition vers 1145 d'une église dédiée à saint Evre et destinée à satisfaire les besoins spirituels de la population; première frappe de la monnaie ducale vers le milieu du XII^e siècle; mentions de taxes sur la vente des céréales et le transit des marchandises dans la seconde moitié du XII^e siècle, érection de Nancy en chef-lieu de paroisse dans les premières années du XIII^e siècle⁸).

Nancy n'est pourtant encore à l'époque que l'une des résidences des ducs et à peine la plus fréquentée: de 1048 à 1220, sur 57 chartes ducales authentiques comportant la mention du lieu d'origine, Nancy apparaît seulement 9 fois, à parité avec les villes épiscopales, Metz et Toul (mentionnées respectivement 9 et 8 fois) et partageant la fonction résidentielle avec d'autres châteaux et bourgades du duché comme Châtenois (indiqué dans 7 actes), Prény, Gondreville et Sierck⁹). Aucun duc des XI^e, XII^e et XIII^e siècles n'est par ailleurs enterré à Nancy, les princes lorrains ayant successivement préféré les abbayes de Sturzelbronn et Clairlieu aux XI^e, XII^e et début XIII^e siècles (la seconde abbaye étant cependant proche de Nancy) ou encore Beaupré près de Lunéville à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. C'est cependant Nancy, centre de la puissance ducale, qui sera principalement visé par la campagne menée par le comte de Champagne Thibaut IV et le comte de Bar contre le duc Thiébaud Ier en 1218 et la ville sortira incendiée et pillée de cette épreuve.

Les longs règnes de Mathieu Ier (1220-1253) et Ferry III (1253-1303) devaient s'avérer des règnes réparateurs: la ville fut relevée, une habile politique d'acquisitions par mariages ou échanges permit de dégager l'arrière-pays de Nancy par l'établissement de la main-mise ducale sur les villes et forteresses d'Amance (1214), Lunéville et Gerbéviller (1243); ainsi le groupe

6) M. PARISSÉ, *La noblesse lorraine XI^e-XIII^e siècles*, Thèse d'état, Nancy II, 1975, Lille-Paris 1976, mult., t. I, p. 94-98.

7) Chr. PFISTER, *L'abbaye de Molesmes et les origines de Nancy*, Études d'histoire du Moyen-Age dédiées à Gabriel Monod, 1896 et Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy recueillis aux Archives Départementales de la Côte-d'Or, Nancy 1897.

8) M. PARISSÉ, in: *Histoire de Nancy*, p. 42.

9) E. DUVERNOY, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139* (Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine [M.S.A.L.]), 1912, p. 99-172; du même, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1176 à 1220* (M.S.A.L.), 1914, p. 121-308.

nancéien des possessions ducales se trouvait-il relié désormais sans solution de continuité au groupe vosgien (Raon, Saint-Dié). Dans le même temps apparaissaient les premiers embryons d'administration ducale (mention d'un premier prévôt à Nancy en 1244, du premier bailli à la fin du XIII^e siècle).

Le pouvoir du prince ainsi accru ne pouvait se satisfaire de la vieille résidence des premiers ducs; il fallait un palais, neuf et plus vaste. La démarche fut accomplie par Ferry III qui, en 1298, abandonna son ancien château au couvent des soeurs précheresses, récemment fondé dans les environs de Nancy par un bourgeois nancéien, Jean le Jaloux; dans le même temps, le duc s'installait dans un nouvel hôtel situé le long de la muraille orientale de la ville, à l'emplacement du Palais ducal actuel. Successeur de Ferry III, Thiébaud II (1303-1312) fit, dit-on, aménager des jardins. Plus tard, le jeune duc Raoul (1329-1346) devait faire franchir à la ville une nouvelle et importante étape dans le développement de son rôle de résidence princière: en 1339 en effet, il créait au flanc Sud de l'hôtel ducal la collégiale Saint-Georges et, quelques années plus tard par son testament (1346), il demandait à y être enterré, fixant lui-même un cérémonial qui associait la population nancéienne aux officiers de la cour et au clergé. Nancy devenait ainsi la scène où se déroulerait désormais le spectacle de la Pompe Funèbre des ducs et le lieu de leur dernier sommeil, leur nécropole... Dans le même temps, l'administration ducale se développait et l'on voyait apparaître, aux côtés du bailli, et gérant depuis Nancy un territoire étendu tantôt au baillage, tantôt au duché tout entier, le receveur ducal (1298), le gruyer et les tabellions (vers 1315), le cellerier (1325). Trois siècles après que les premiers ducs de la maison d'Alsace lui aient manifesté quelque intérêt, Nancy acquérait la plénitude de ses fonctions de capitale et résidence principale de ses princes.

II. LE PAYSAGE URBAIN¹⁰

Configuration de la ville au début du XIV^e siècle

L'étendue du périmètre urbain de Nancy est encore très modeste lorsque prend fin en 1303 le règne de Ferry III: la limite méridionale en est la porte Saint-Nicolas, mentionnée pour la première fois en 1281, mais probablement plus ancienne, et à laquelle la ville voisine de Saint-Nicolas-de-Port donne son nom. De nombreuses mentions du XIV^e siècle, relatives à des maisons accolées au *mur de la ville*, montrent que les rues Reculée (appelée aussi rue des Juifs) et de la Boudière formaient les limites occidentale et orientale de la ville. L'axe principal, pénétrant au Sud par la porte Saint-Nicolas, franchissait le mur septentrional par la porte Bazuel, citée en 1274 et que les textes postérieurs désignent sous le nom de porte Sacrée; elle devait subsister sous ce nom jusqu'au milieu du XV^e siècle. Situé un peu plus à l'Ouest, un autre axe unit la poterne Saint-Jean à la poterne du prieuré par la place du Change: citée pour la

10) Nous nous permettons de renvoyer ici pour des références plus précises à notre travail, Nancy-le-Duc (wie Anm. 1), en particulier pages 68-72 et 170-178.

première fois en 1220, la seconde de ces poternes existait encore en 1351. Quant à la poterne Saint-Jean, elle apparaît sous ce nom en 1376, mais une charte de 1312 mentionne une *rue de la poterne qu'on dit Crozat*, que des textes postérieurs permettent d'assimiler à la rue de la poterne Saint-Jean. La confirmation de cette charte par Ferry IV en 1322 introduit d'ailleurs un nouveau vocable, celui de la poterne *Thiélet*. On constate donc en ce début du XIV^e siècle une grande instabilité dans la toponymie urbaine. Pour le reste, le détail des fortifications nous est mal connu pour cette époque: seule se lit la mention de la *grande tour* située probablement à l'angle sud-oriental de l'enceinte (1301).

A l'intérieur des remparts, trois monuments sont susceptibles de frapper le regard, par leur masse et, pour deux d'entre eux, par leur édification ou reconstruction récente: l'église paroissiale Saint-Evre, l'ancien château ducal devenu couvent des Prêcheresses et la nouvelle demeure du prince... La première mention de Saint-Evre, devenue église paroissiale en 1212, date de 1145 environ. La collation de la cure (la paroisse comprend le ban de Laxou et celui de Saint-Dizier de Boudonville, villages voisins de Nancy) revient au prieuré Notre-Dame. Rien d'ancien ne subsiste aujourd'hui de cette église, rénovée au milieu du XV^e siècle et remplacée à la fin du XIX^e par un vaste édifice néogothique.

Au XIV^e siècle, les environs immédiats de Saint-Evre sont encore le coeur de la ville: devant l'église s'élève depuis le milieu du XIII^e siècle la halle; plus loin, voici la place du »Change« où se font les transactions financières et où siègent les échevins. Les textes du début du XIV^e sont bien avares de renseignements sur le nouvel hôtel ducal; on sait seulement que le successeur de Ferry III, Thiébaud II, y fit aménager des jardins et que la chapelle du nouveau palais était dédiée à sainte Catherine. Quant aux anciens bâtiments, sis à l'angle Sud-Ouest du »Châtel«, Ferry en avait fait don en 1298 aux Prêcheresses. Le vocable »Chatel« devait longtemps encore rappeler l'ancienne forteresse ducale, devenue désormais maison de prière.

Au Nord de la ville s'étendait le »Borget de Nancy«, appelé également *bourget toulois* par un texte de 1336. Ce faubourg apparaît vers 1303-1304 et, dès cette date, il semble fortifié; il est d'ailleurs possible que cette fortification ait été rénovée à cette date, ce qui reporterait la naissance du foubourg à la seconde moitié du XIII^e siècle. Un échevin du Bourget est cité en 1313; mais l'éventuelle autonomie administrative du faubourg n'est pas assurée et ne semble pas avoir duré: il n'est plus fait mention d'échevin du Bourget après le milieu du XIV^e siècle et aucun texte ne cite un *ban du Bourget*, distinct de celui de Nancy. Au-delà du Bourget, que les textes de cette époque ne distinguent pas encore en Haut – et Petit-Bourget, se dressent, à la limite du territoire de Saint-Dizier, les murs qui enclosent les Bordes, réservés aux lépreux, et que les textes citent pour la première fois en 1318; c'est aussi en cet endroit qu'est située la maison-Dieu citée, elle, dès 1158.

Au XV^e siècle, le faubourg septentrional aura sa réplique au Sud de la ville avec les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaud; du premier, il n'est pas fait mention avant 1443; pour le second, les renseignements que donnent les textes ne sont pas décisifs: assez tôt, on voit les Hospitaliers de la commanderie Saint-Jean en possession d'un moulin placé sous la même invocation; un autre moulin, dit de l'Etanche, appartient aux Cisterciens de Clairlieu, et

le ruisseau qui les alimente tous deux est appelé indifféremment dans les textes du XIV^e siècle, le rupt Saint-Jean ou le rupt de l'Etanche. Or, une famille nancéienne du XIV^e siècle a porté ce dernier nom. Selon H. Lepage, il existait à cet endroit une chapelle *Saint-Thiébaud et Sainte-Marguerite de l'Etanche*, pour la visite de laquelle une assemblée d'évêques aurait accordé en 1354 quarante jours d'indulgence¹¹. Le vocable Saint-Thiébaud semble pourtant plus ancien, puisqu'une charte de 1294 cite Aélis, fille de Husson Gonel *demeurant à Saint-Thiébaud*. Ces diverses mentions laissent supposer que, dès le début du XIV^e siècle, s'amorçait autour des deux moulins et de la chapelle l'existence du faubourg.

Entre la ville et le Bourget, enfin, se dresse le prieuré Notre-Dame, fondé vers 1090 par le duc Thierry II et offert par lui à l'abbaye bénédictine de Molesmes; le cimetière de Nancy, des champs et des jardins entourent cet édifice de taille modeste, mais assez richement décoré¹².

Descendus de la côte de Haye, des ruisseaux traversent la ville et alimentent fontaines et moulins: en 1220, les moines du prieuré ont reçu de la duchesse douairière Agnès l'autorisation de détourner l'eau du ruisseau de Boudonville et de construire un moulin entre le prieuré et les murailles de la ville. Un autre moulin, dans la rue actuelle de ce nom, appartenait à l'abbaye de Clairlieu; l'eau lui était fournie par un canal ou *chaigneau* traversant le quartier du Châtel; une autre dérivation alimentait la fontaine du couvent des Prêcheresses. Clairlieu s'était également vu accorder dès la fin du XII^e siècle un moulin sur la Meurthe; un autre, situé près de gué de Malzéville lui fut donné par Mathieu II en 1247.

Plusieurs fours permettaient aux diverses catégories de Nancéiens de cuire leur pain: les religieux du prieuré Notre-Dame avaient le leur près de leur moulin; celui des Hospitaliers de Saint-Jean se trouvait dans l'actuelle rue des Maréchaux, dans le quartier dit *du Châtel*. Quant au four banal, propriété du seigneur duc, il s'élevait non loin du nouvel hôtel du prince; mentionné dès le XII^e siècle, il fut donné en 1273 par Ferry III aux *malades de Nancy*. Le nom de *four Sacrei* sous lequel il apparaît dans les sources des XIV^e et XV^e siècles a exercé la sagacité des érudits; il semble qu'il faille voir là un anthroponyme¹³.

Malades, les Nancéiens peuvent se faire soigner à la Maison-Dieu, dépendance du prieuré Notre-Dame et située à la limite septentrionale du ban. Pour les lépreux existe une maladrerie dédiée à la Madeleine et sise dans l'actuel faubourg Saint-Pierre, c'est-à-dire sur la route de Saint-Nicolas et à plusieurs kilomètres de l'enceinte urbaine. Administrée d'abord par des frères sous l'autorité de gouverneurs laïcs, la maladrerie fut confiée en 1312 aux Prêcheresses. Au delà du Bourget, des *bordes* permettent également l'isolement des malades contagieux. Mais l'équipement hospitalier de la petite ville ne sera complété qu'au cours du XIV^e siècle avec la création des deux hôpitaux Saint-Julien (fondé en 1336) et Saint-Nicolas (mentionné pour la première fois en 1387).

Combien d'habitants les murailles abritent-elles? Il est bien difficile d'avancer un chiffre

11) H. LEPAGE, Les Communes de la Meurthe, Nancy 1883, t. 1, *sub verbo* Etanche.

12) Le portail du prieuré, de style roman bourguignon, déposé au Musée Lorrain à Nancy, est le seul vestige de cet édifice détruit pendant la période révolutionnaire.

13) Petrus dictus Saicrei, 1253 (A.D.M.M., H 1517); maisons sacrei que fuit, 1273 (A.D.M.M., H 2673).

car les premiers décomptes de feux ne remontent pas au delà des années 1420 et les documents à notre disposition pour la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle ne permettent que des comptages vagues. Certes, les premières mentions de bourgeois de Nancy remontent aux années 1175–1195, mais pour le premier quart du XIV^e siècle, les sources livrent seulement une centaine de noms de Nancéiens, soit 105 noms d'hommes, dont 7 chevaliers, 5 prêtres, 10 clercs; il convient d'ajouter à ce décompte nominatif les quelques moines du prieuré et une quinzaine de soeurs précheresses.

La petite proportion de chevaliers montre combien est encore faible, à l'orée du XIV^e siècle, l'attraction de Nancy sur la chevalerie rurale et le faible nombre des ecclésiastiques doit être mis en rapport avec la médiocrité des établissements nancéiens. Pour la moitié des habitants, un surnom toponymique est livré par les textes: 71 % de ces surnoms se rapportent à Nancy même ou au Bourget, 80 % à l'ensemble de la prévôté; les localités les plus lointaines sont Frouard, Liverdun, Blainville, et, dans un cas, Lunéville. On semble avoir à faire ici à une population très stable, à un rayonnement urbain très limité. Les Nancéiens semblent également peu nombreux à émigrer à cette époque: sur les 458 immigrants entrés à Metz entre 1286 et 1290, deux seulement sont nancéiens¹⁴). Les indications concernant les métiers sont également indigentes: les surnoms révèlent seulement un nombre important de boulangers, de tanneurs, de courvoisiers. Peu de familles artisanales sortent de la médiocrité et de l'anonymat ainsi que le font les Régnard, bouchers possessionnés à Nancy, Saint-Dizier et Bouxières-aux-Dames, ou leurs parents les Estainche, illustrés par le prêtre Warnier, fondateur de l'hôpital Saint-Julien et le chanoine Etienne, aprebendé à Liverdun et tabellion ducal à Nancy. Les grandes carrières ecclésiastiques elles-mêmes sont peu fréquentes et l'on ne peut guère citer que Simon de Nancy, prieur de Flavigny vers 1314–1316 puis abbé bénédictin de Saint-Vanne de Verdun de 1316 à 1318...

III. NANCY, RÉSIDENCE DES DUCS ET CAPITALE DU DUCHE AU XIV^e SIÈCLE

Origine et affirmation de la fonction de résidence

Il a été dit déjà au début de cette intervention combien les témoignages des séjours des ducs de Lorraine à Nancy aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles sont ténus et placent la ville au rang d'une halte parmi d'autres (villes épiscopales, Châtenois, Prény...). Il est remarquable cependant que la fonction d'avoué ou châtelain de Nancy disparaisse très tôt (la dernière mention en est de 1115), à l'inverse de ce que l'on constate pour les autres résidences habituelles des ducs; peut-être faut-il voir là le signe d'une présence plus appuyée du prince sur les bords de la Meurthe. Il n'est pas indifférent non plus que Nancy n'ait plus jamais été constitué en douaire pour les

14) Ch.-Ed. PERRIN, Le droit de bourgeoisie et l'émigration rurale à Metz au XIII^e siècle, Bar-le-duc 1924.

duchesses de Lorraine postérieurement à 1312¹⁵). En l'absence cependant de localisation topographique des actes ducaux après le XIII^e siècle ou de mentions tirées des livres de comptes, qui n'apparaîtront qu'au début du XV^e siècle, la recherche est réduite à s'appuyer sur des témoignages monumentaux et institutionnels. Ceux-ci mettent en relief la période 1295–1340 puisque successivement la construction d'un nouvel hôtel ducal vers 1295–1300, la mise en place d'un échevinage aux compétences judiciaires étendues peu avant 1336, la fondation du chapitre des chanoines de Saint-Georges en 1339 et la construction de leur collégiale, appelée à devenir nécropole princière ... scandent les étapes d'une évolution qui attache toujours plus étroitement les princes lorrains à Nancy.

Certes, les ducs ne vivent pas seulement à Nancy; d'autres châteaux, d'autres villes les accueillent, eux et leur suite, ainsi Rosières, Einville ou Gondreville... Sous Charles II (1390–1431), la duchesse Marguerite de Bavière préférerait Einville, tandis que le duc échappait à la chaleur lourde de la cuvette nancéienne en s'installant à Gondreville, sur les bords de la Moselle. Mais ces courts séjours saisonniers hors de Nancy répondent plutôt à ce que la terminologie allemande appelle *Aufenthalt*. Nancy seule est dans le duché de Lorraine une véritable résidence par la durée des séjours que les ducs y font et par l'attachement qu'ils lui manifestent: fondant la collégiale Saint-Georges, le duc Raoul parle de la ville en ces termes: *nostre ville de Nancei que siet en meillieu de nostre duchiee et que est moult planturouse et convenable* (1339) et, trente ans plus tard, dans une missive adressée au landgrave d'Alsace, le duc Jean Ier (1346–1390) dira: *in curia vel domo habitacionis nostri sita in oppido nostro de Nanse*¹⁶).

Que des manifestations aussi claires d'attachement du prince à sa ville principale apparaissent, pour la première d'entre elles, dans le préambule de la charte de fondation de la collégiale Saint-Georges n'a rien de surprenant si l'on veut bien considérer l'importance prise par le chapitre et voulue par le fondateur dans la vie de la cour et l'animation de la résidence princière: le duc n'est-il pas membre de droit du chapitre dont il nomme personnellement le prévôt et les officiers? La vie de cour n'est-elle pas rythmée à partir de 1339 par les processions hebdomadaires des chanoines?

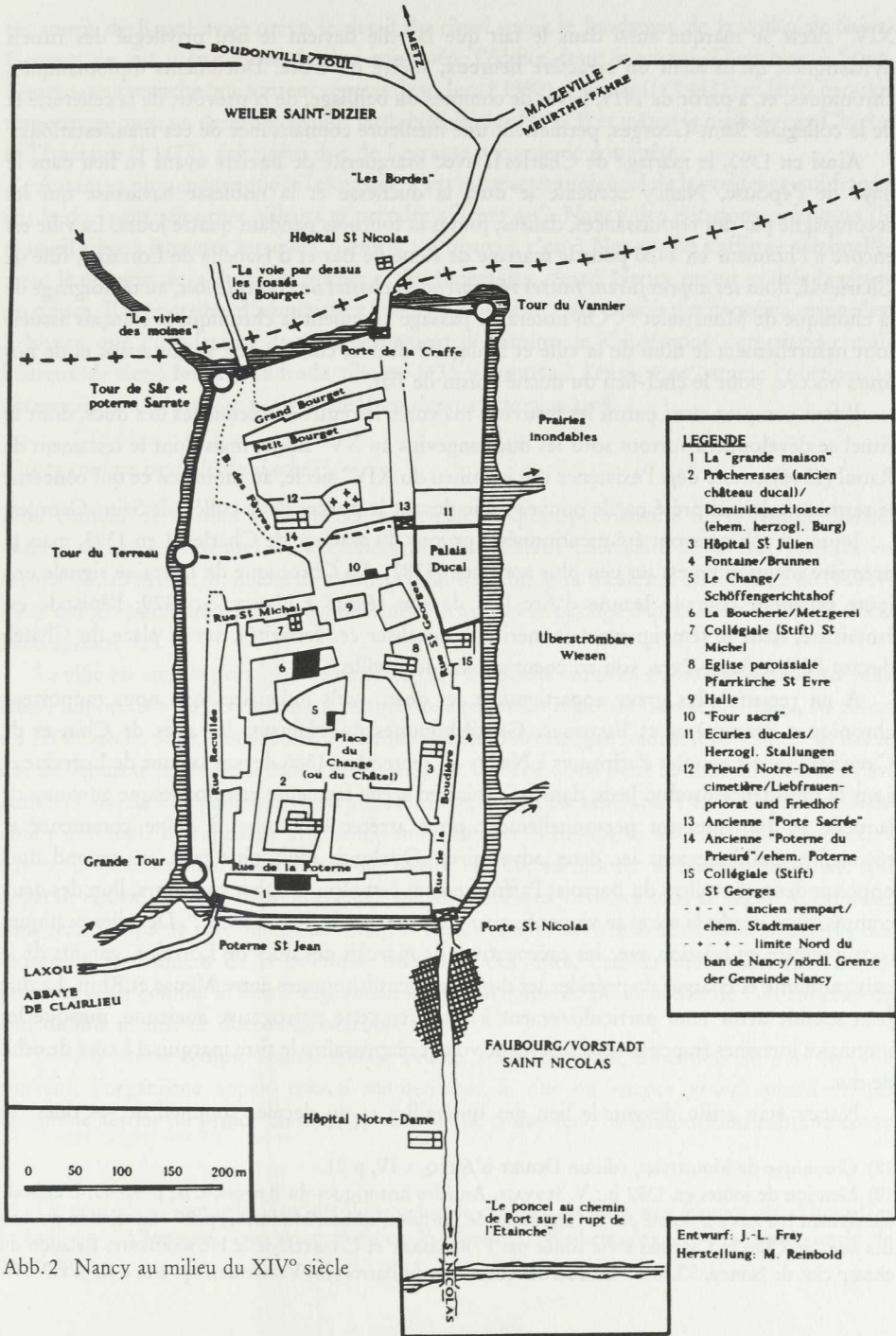
En échange, le chapitre offre sa participation zélée aux manifestations religieuses et culturelles de la gloire du prince; si le duc continue d'entendre ordinairement la messe en l'oratoire de son hôtel, dédié à sainte Catherine, c'est en la collégiale que se déroulent les cérémonies solennelles. Prévôts et chanoines multiplient les manifestations de fidélité à la dynastie, en créant par testament des messes pour l'âme du duc régnant et de ses prédécesseurs. Le chanoine Dreu de Biécourt, qui fut aussi tabellion de Nancy et secrétaire ducal, rédigeant le cartulaire et l'obituaire du chapitre, est le premier à baptiser feu le duc Raoul de l'épithète de *vaillant (Rodolphus strenuus)*¹⁷.

L'accession de Nancy à la plénitude de ses fonctions de résidence princière au cours du

15) Chr. PFISTER, Histoire de Nancy, t. I, p. 130.

16) A.D.M.M., G 342 (1339) et K. ALBRECHT, Rappolsteinisches Urkundenbuch, t. II, n° 18 (entre 1364 et 1374).

17) Obituaire de Saint-Georges (Bibliothèque municipale de Nancy, ms. 604), f° Br°.



LEGENDE

- 1 La "grande maison"
- 2 Prêcheresses (ancien château ducal)/ Dominikanerkloster (ehem. herzogl. Burg)
- 3 Hôpital St Julien
- 4 Fontaine/Brunnen
- 5 Le Change/ Schöffengerichtshof
- 6 La Boucherie/Metzgerei
- 7 Collégiale (Stift) St Michel
- 8 Eglise paroissiale Pfarrkirche St Evre
- 9 Halle
- 10 "Four sacré"
- 11 Ecuries ducales/ Herzogl. Stallungen
- 12 Prieuré Notre-Dame et cimetière/Liebfrauenpriorat und Friedhof
- 13 Ancienne "Porte Sacrée"
- 14 Ancienne "Poterne du Prieuré"/ehem. Poterne
- 15 Collégiale (Stift) St Georges
- - - - - ancien rempart/ ehem. Stadtmauer
- + - + - limite Nord du ban de Nancy/nördl. Grenze der Gemeinde Nancy

Abb. 2 Nancy au milieu du XIV^e siècle

Entwurf: J.-L. Fray
Herstellung: M. Reinbold

XIV^e siècle se marque aussi dans le fait que la ville devient le lieu privilégié des rituels dynastiques, qu'ils aient un caractère heureux, sévère ou triste. Documents diplomatiques, chroniques, et, à partir de 1419, livres de comptes du bailliage, de la prévôté, de la cellérierie et de la collégiale Saint-Georges, permettent une meilleure connaissance de ces manifestations.

Ainsi en 1393, le mariage de Charles II avec Marguerite de Bavière ayant eu lieu dans le pays de l'épouse, Nancy accueille le duc, la duchesse et la noblesse bavaroise qui les accompagne par des réjouissances, danses, joutes et tournois pendant quatre jours. La ville est encore à l'honneur en 1420 pour le mariage de René de Bar et d'Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, dont *les nopces furent faictes réalement on chastel de Nanci le duc*, au témoignage de la chronique de Monstrelet¹⁸⁾. On notera au passage comment le chroniqueur français associe tout naturellement le nom de la ville et la dignité ducale, comme cela se fait aussi, et de nos jours encore, pour le chef-lieu du duché voisin de Bar.

Il faut compter aussi parmi les festivités majeures les entrées solennelles des ducs, dont le rituel se développera surtout sous les ducs angevins au XV^e siècle, mais dont le testament de Raoul (1346) atteste déjà l'existence dès le milieu du XIV^e siècle, au moins en ce qui concerne le serment solennel prêté par le nouveau duc devant le portail de la collégiale Saint-Georges.

Joutes et tournois ont été mentionnés à propos du mariage de Charles II en 1393, mais la première mention en est un peu plus ancienne (1382). La Chronique de Lorraine signale une joute qu'aurait courru Jeanne d'Arc lors de son séjour à Nancy en 1429; l'épisode est fantaisiste, mais le témoignage a le mérite de localiser ces festivités, sur la place du Châtel, devant l'église Saint-Evre, soit au coeur ancien de la ville.

A un registre plus grave appartiennent les deux duels judiciaires que nous rapportent chroniques hennuyères et barroises. Gentilshommes du Hainaut, les sires de Chin et de Cavrines vinrent en effet s'affronter à Nancy en septembre 1386 devant la cour de Lorraine et sous la présidence du duc Jean, dans une mise en scène fastueuse et romanesque au cours de laquelle le duc intervint personnellement pour arrêter le combat à peine commencé et réconcilier publiquement les deux adversaires. Quelques mois plus tard, un second duel opposait deux chevaliers du Barrois; l'affrontement cette fois là suivit son cours, l'un des deux compétiteurs perdit la vie et se vit confisquer ses biens par le duc-arbitre¹⁹⁾. De telles pratiques sont à mettre en relation avec les prérogatives de *marchis* des ducs de Lorraine, garants de la paix publique et chargés de présider les duels des gentilshommes entre Meuse et Rhin. Le duc Jean semble avoir tenu particulièrement à réactiver cette prérogative ancienne, puisque les monnaies lorraines frappées sous son règne voient réapparaître le titre marquisal à côté de celui de duc.

Nancy était enfin devenu le lieu des funérailles et du dernier sommeil de ses ducs: le

18) Chronique de Monstrelet, édition DOUET D'ARCO, t. IV, p. 21.

19) Mention de joutes en 1382 in: V. SERVAIS, Annales historiques du Barrois, t. II, p. 41-43. L'épisode concernant J. d'Arc est donné par la Chronique de Lorraine, édition MARCHAL, p. 8. – La relation du duel des sires de Chin et Cavrines a été éditée par F. BRASSART et CHASTEL de la HOWARDERIE, Relation du champ clos de Nancy, S.l.n.d. – Le duel des chevaliers du Barrois in: V. SERVAIS, op. cit., t. II, p. 117-118.

testament de Raoul avait prévu le détail du rituel, mais le fondateur de la collégiale Saint-Georges ne put y être inhumé selon son vœu, l'édifice étant inachevé. C'est bien à Saint-Georges en revanche que vinrent reposer Jean Ier († 1390), Charles II († 1431) et leurs épouses respectives, puis, un demi-siècle plus tard, Nicolas Ier († 1473) et même le malheureux Charles le Téméraire († 1477), éphémère duc de Lorraine par voie de conquête.

Autant et plus encore que la fréquence, c'est le caractère solennel de la résidence qui frappe ici: le duc peut séjourner ailleurs et prendre ailleurs qu'à Nancy des décisions politiques (le Conseil siège à Rosières lorsque Charles II s'y trouve), c'est à Nancy que s'affirme solennellement le pouvoir ducal lors des entrées et des funérailles, c'est à Nancy qu'est exaltée la gloire du prince. Il est possible d'administrer le duché d'un séjour qui ne soit pas nancéen, mais c'est à Nancy que l'on devient duc, l'acharnement d'Antoine de Vaudémont, compétiteur malheureux de René Ier, à prendre la ville en 1431 le prouve à l'envi, tout comme l'obstination antagoniste du Téméraire et de René II un demi-siècle plus tard.

Nancy comme capitale du duché

Non content de devenir la résidence principale et quasi-permanente de la famille ducale, Nancy accueille l'essentiel de l'équipement administratif nécessaire à un état princier en formation, au niveau du duché lui-même, comme à celui, plus modeste, du bailliage de Nancy, l'une des trois grandes circonscriptions entre lesquelles se partage depuis la fin du XIII^e siècle l'état lorrain²⁰.

La ville est ainsi le principal atelier monétaire du duché et j'ai eu l'occasion d'indiquer plus haut l'importance de la symbolique monétaire à partir du règne de Jean Ier ... Déjà, au début du XIV^e siècle, sous Thiébaud II, l'alérion, emblème héraldique traditionnel dans la dynastie ducale depuis le XII^e siècle, était sorti de la bande de l'écu ducal pour devenir un meuble à part entière, flanquant en pal le glaive du prince. Ce type avait été repris par Ferry IV, puis laissé de côté par Raoul. Il réapparaît avec force sous Jean Ier: l'alérion se mue en aigle avec bec et pattes, il vient sommer l'écu ducal ou, mieux encore, surmonter le heaume couronné qui apparaît également pour la première fois sur les monnaies lorraines sous ce règne. C'est aussi sous Jean Ier que le titre ancien de marquis vient s'insérer avec insistance dans la légende des monnaies. Instrument de la politique financière des ducs, l'atelier monétaire nancéen se présente aussi comme le lieu d'expression de leur volonté de puissance et de l'affirmation de leur double dignité de ducs et de marquis.

Dans le même temps, Nancy voit se réunir, sinon toujours, du moins de plus en plus souvent, l'organisme appelé *conseil monseigneur le duc* ou encore *grand conseil* et qui rassemble autour du prince un nombre variable de conseillers. Sa composition subit au cours

20) Les deux autres sont le bailliage des Vosges, dont le chef-lieu est Mirecourt (Vosges, arr. d'Épinal) et le bailliage d'Allemagne, avec pour chef-lieu Vaudrevange (Wallerfangen, R.F.A., Sarre, cercle de Sarrelouis).

des siècles une intéressante évolution: alors que les textes du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle n'y mentionnent que des nobles ou des membres de la parenté du duc, dont bien peu résident en permanence à Nancy, on note en 1385 aux côtés de sept chevaliers, de cinq écuiers et du bailli de Nancy, noble lui-même, la présence de cinq bourgeois nancéiens, dont le receveur et le grurier; sept des douze conseillers nobles résident par ailleurs à Nancy, soit au total 12 conseillers résidents sur 19. De même, 15 des 21 conseillers mentionnés en 1392, 10 des 13 membres du Conseil en 1395, 6 sur 10 en 1414, 8 sur 13 en 1439... habitent Nancy, le plus souvent dans la partie la plus ancienne de la ville, autour de la place du Châtel; nombre d'entre eux possèdent en outre terres et gagnages dans les alentours immédiats de la ville.

D'autres instances ont à Nancy leur lieu habituel de réunion, ainsi les Assises de Chevalerie, tribunal jugeant sous la présidence du bailli les cas des personnes de condition noble, ou le tribunal des échevins de Nancy. Mais si dans le cas des Assises, le lien avec la ville ne tient qu'au lieu de rassemblement des juges, le tribunal des échevins, à l'origine instance purement urbaine dont la première mention remonte à 1336, s'est élevé au début du XV^e siècle à des compétences élargies au niveau du bailliage qui font de ce groupe de cinq bourgeois nancéiens un des piliers de l'organisation judiciaire du duché tout entier.

Les 29 jugements dont cartulaires et chartriers nous ont conservé la trace pour les années 1340-1490 jettent quelques lueurs sur l'organisation du tribunal et sur ses degrés successifs de compétence: nanti de son propre sceau, présidé par le prévôt lorsque le litige concerne le ban de Nancy, par le bailli dans tous les autres cas, le tribunal siège au »Change«, sur la place du Châtel, au coeur du noyau ancien de la ville. Le représentant du prince n'intervient pas dans les débats, mais sa présence assure la validité de la procédure et donne sa force exécutoire au jugement: c'est lui qui prononce la sentence après que le maître-échevin a dit le droit et c'est à lui que revient la charge de la faire exécuter.

Les degrés de compétence du tribunal des échevins nancéiens sont multiples: tribunal de Nancy, le Change assure tout d'abord ses fonctions dans le cadre du ban de Nancy et à des degrés divers; la procédure s'arrête parfois à l'arbitrage; l'échevinage se contente aussi parfois d'être le garant d'un accord à l'amiable. Mais d'autres affaires suivent leur cours. Dès lors et à l'instar des autres collèges de ce type, le tribunal nancéien connaît en première instance des causes concernant le ban de Nancy (défaut de paiement de cens, droits d'héritage, procédures de dévêtture-vêtture, confiscations et ventes de gages...) ²¹. Pour la totalité de ces causes *nancéiennes*, le tribunal juge sous la présidence du prévôt qui joue ici le rôle habituellement dévolu au maire seigneurial.

Le »Change« nancéien est également tribunal de bailliage: sur les 29 procès enregistrés pour la période 1340-1490, 18 concernent des localités autres que Nancy. Certaines font partie de la prévôté, beaucoup d'autres lui sont extérieures et l'on rencontre même dans la liste deux autres prévôtés du bailliage, Rosières et Amance. Les causes plaidées vont du procès pour

21) Les plus anciens témoignages concernant la compétence criminelle du tribunal nancéien ne remontent pas au-delà des premières années du règne de René II (1473-1508).

défaut de paiement de cens jusqu'à des procès plus complexes portant sur l'application du droit de bourgeoisie, de vouerie, de main-morte, d'appel ou encore sur des cas d'abus de la part des agents ducaux, maires de villages notamment. On voit par ces quelques exemples quel pouvait être, dès la fin du XIV^e siècle, le poids du tribunal nancéien dans les institutions du bailliage.

Dès la seconde moitié du XIV^e siècle également, le Change revendiquait avec succès un droit de regard sur les jugements portés par les cours prévôtales et ce, avec l'appui manifeste du pouvoir ducal: dès 1334, le duc Raoul avait ainsi interdit aux habitants de Frouard de porter leurs appels à Beaumont-en-Champagne, chef-cens de leur charte d'affranchissement, leur recommandant expressément de s'adresser à la cour de Nancy *pour eschuir et oter les grans perils, travas et costanges quil avoient ... en allant querre leur droit a Balmont*²². Quelques mois plus tard, le duc rappelait aux habitants de Vandoeuvre, village voisin de Nancy qu'ils devaient prendre le droit à Nancy *comme ils avoient usé jusque là*²³.

La période 1335-1385 s'avère particulièrement féconde pour l'évolution des institutions nancéiennes; certes, les institutions communales ont un degré faible d'autonomie, l'apparition de l'échevinage est tardif et le rôle du prévôt, officier ducal, demeure essentiel. L'absence de tout sceau urbain est à cet égard significatif. On a cependant quelques exemples de l'intervention de l'échevinage dans la gestion quotidienne de la ville: voierie, tutelle de l'hôpital. Mais il n'y a là qu'un embryon d'organisation municipale, auquel manque la personnalité juridique: pour le duc Nancy est *sa* ville.

L'échevinage urbain va, en revanche, et avec l'appui du pouvoir ducal, développer ses compétences judiciaires et accroître le territoire soumis à son influence, d'abord au delà des limites du ban, en recevant la charge de dire le droit pour plusieurs localités de la prévôté (ainsi Vandoeuvre) ou des prévôtés proches (Frouard). Bien vite, les échevins vont devenir les conseillers naturels du bailli pour dire le droit: dès 1348 on les voit connaître d'une affaire concernant une autre prévôté, celle de Rosières; en 1384, les échevins nancéiens sont appelés par le bailli à juger les abus de pouvoir du prévôt d'Outre-Moselle. Quelques années plus tard, le Change doit se prononcer sur la légitimité de l'office de lieutenant de maire dans une localité dépendant du prévôt d'Amance²⁴. L'évolution s'achève lorsqu'en 1429 apparaît clairement la première procédure d'appel d'un jugement prononcé par les échevins d'une cour prévotale, devant le Change de Nancy, devenu désormais une véritable cour bailliagère; à cette date en effet, un litige entre l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois et le prieuré de Lâitre était jugé par la cour prévotale d'Amance: les échevins de ce bourg rendaient un jugement »par semblant« dont il était fait ensuite appel devant le Change de Nancy; les échevins nancéiens ayant rendu leur propre »semblant«, appel était fait devant »l'hôtel monseigneur le duc«; cette dernière juridiction ayant confirmé la sentence, les échevins d'Amance pouvaient alors rendre un

22) A.D.M.M., H 1106. - R. BYL, Les juridictions scabinales dans le duché de Brabant des origines au milieu du XV^e siècle, Bruxelles 1965, p. 143-144.

23) A.D.M.M., B 764, n° 36.

24) A.D.M.M., G 384 (juin 1345).

jugement »par droit« et un »départ de justice« définitif²⁵). Un exemple semblable peut être avancé pour la prévôté voisine de Rosières en 1449.

Il faut souligner ici le caractère original de l'organisation judiciaire du bailliage nancéien: on connaît mal, pour la période médiévale, les institutions judiciaires des deux autres bailliages du duché; mais on ne sache pas que les échevins de Mirecourt ou de Vaudrevange aient été appelés à rendre la justice aux côtés du bailli. Il y a là une institution proprement nancéienne, à la source de laquelle il faut voir le désir du prince de s'entourer d'un personnel judiciaire compétent pris parmi les bourgeois de sa capitale et dégagé de toute emprise nobiliaire ou ecclésiastique. Cette évolution fait de Nancy la ville-maîtresse du bailliage, en attendant que la fin du XV^e et le XVI^e siècle donnent au Change la prérogative de dire le droit en dernier ressort pour toutes les causes criminelles du duché.

Cette période est également importante en ce qui concerne l'administration du bailliage: certes, la mise en place des institutions essentielles (bailli, receveur, Assises) datait du règne de Ferry III ou de ses successeurs immédiats (autres officiers du bailliage). Mais le règne de Jean Ier se marque par des développements importants: apparition du lieutenant de bailli, accession à l'office suprême du bailliage des plus anciennes et notables familles de chevalerie, mise en place d'un modèle de carrière parmi les officiers du bailliage (gruyer, maître de la monnaie ou gouverneur de la saline de Rosières, puis receveur, enfin bailli ou lieutenant).

Certes, le duché de Lorraine a sans nul doute des institutions moins développées que le duché de Bar voisin: on notera ainsi l'absence totale de Chambre des Comptes jusqu'aux Angevins. Mais l'armature administrative du Barrois, quoique plus complète, se caractérise aussi par son éclatement géographique: Saint-Mihiel, siège des Grands-Jours, la principale cour de justice du duché, rivalise avec la résidence, Bar, tandis que Pont-à-Mousson, ville commerçante non négligeable et située au croisement de deux axes majeurs de circulation, fait figure de capitale diplomatique. En Lorraine au contraire, toutes les fonctions de direction sont concentrées à Nancy et seule la fonction commerçante échappe à la résidence ducal, au profit de Neufchâteau et, de plus en plus au XV^e siècle, de Saint-Nicolas de Port; mais cette dernière, située d'ailleurs dans la prévôté de Nancy, entretient avec la capitale des ducs des rapports étroits de complémentarité.

IV. LA SOCIÉTÉ NANCÉIENNE, SOCIÉTÉ DE COUR

Fonction résidentielle et prérogatives administratives constituent en fait l'activité fondamentale d'une ville dont l'attrait commercial est assez faible: le duc Raoul avait voulu rassembler à Nancy, autour de sa collégiale, les marchands de Lorraine en une confrérie placée sous l'invocation de Saint-Georges; il avait également tenté de donner un peu de rayonnement au

25) Cartulaire de Saint-Georges (Bibl. mun. de Nancy, ms. 605), f^o 14 (1348); A.D.M.M., H 3001 (1394) et H 1106 (1429).

marché nancéien et à une foire annuelle. Mais ces efforts furent vains, la ville subissant la trop forte concurrence de Saint-Nicolas de Port, peu éloigné et bénéficiant du renom de son pèlerinage: Lunéville même devait se mettre sur les rangs, captant à son profit le siège de la confrérie des courtiers de chevaux et Saint-Nicolas devait encore arracher à Nancy au début du XV^e siècle le siège de la confrérie des drappiers de Lorraine²⁶). C'est dire que l'activité toute entière de Nancy est étroitement dépendante de la présence de la cour ducale, ce qui dans une ville peu peuplée signifie qu'une majeure partie de la population, tant laïque qu'ecclésiastique vit de la présence des ducs en leur palais.

*L'hôtel ducal et la ville*²⁷

La relation du combat de 1386 met en scène, aux côtés des principaux protagonistes, plusieurs des officiers de l'hôtel; les sources diplomatiques et les livres de comptes sous Charles II, permettent de compléter cette information.

Des grands offices de cour des XII^e et XIII^e siècles, seuls ceux du maréchal et sénéchal, c'est-à-dire les offices militaires, ont conservé leur rang social originel; les listes jadis dressées par Henri Lepage le prouvent: les familles d'Amance, d'Haraucourt, d'Haussonville, de Parroy, Ludres, Deuilly viennent successivement remplir ces charges au tournant des XIV^e et XV^e siècles²⁸).

En revanche, les offices de bouteiller, de panetier, de chambellan semblent dévolus à des roturiers de modeste extraction; on citera respectivement, Jean dit »petit gland«, d'Onville (1371), Simonin Wauthier de Réméréville (1408), le Petit Colin de Gerbéviller en 1404 ... il en va de même des valets de chambre: Petre Hoffmann de Guemunde (Sarreguemines) en 1408 et Jean Mercare en 1425-1426 ... La duchesse a probablement son propre hôtel: Jean de Prény est *bouteiller de madame la duchesse* en 1424. Tout un personnel spécialisé est à la disposition de la cour: pour ses plaisirs un fauconnier (Willequin en 1380) et plusieurs musiciens; pour les soins de santé un apothicaire et un médecin; ce dernier assiste la jeune duchesse de Bar Isabelle de Lorraine, fille de Charles II en *sa gésine* (1428).

L'hôtel ducal donne du travail à la ville: le duc a un parementier attiré; un boulanger et un boucher de l'hôtel sont signalés en 1420 et 1428; Hanus d'Aube, bourgeois de Nancy, est fourrier du duc en 1420. Les comptes donnent des exemples de fournitures: Simonin d'Aubenton, maître de la confrérie des pelletiers fournit ainsi en 1428 pour 19 francs de fourrure *à nos deux seigneurs, monseigneur de Bar le jeune et monseigneur le jeune marquis*, c'est-à-dire René d'Anjou, époux d'Isabelle et leur tout jeune fils Louis. Un autre pelletier nancéien, Frouard, est chargé de fourrer les robes du duc lors de son départ pour l'Allemagne en mai 1428. Pelletiers, selliers et lormiers apparaissent en grand nombre dans les décomptes et les lormiers ont donné leur nom à une rue de Nancy, la seule d'ailleurs en rapport avec une

26) J.-L. FRAY, op. cit., p. 206-208, avec références.

27) Ibidem, p. 167-170, avec références.

28) H. LEPAGE, Les offices des duchés de Lorraine et de Bar (M.S.A.L.) 1869, p. 17-144 et 1871.

activité artisanale. C'est à Metz, en revanche, qu'Henzelin Creuze, serviteur de la duchesse, se fournit en soie *pour couvrir les oreillers de Madame*; la ville n'était donc pas capable d'offrir la totalité des services nécessaires, notamment pour les métiers de luxe (orfèvrerie, tissus précieux) et pour la fourniture des épices.

Aussi l'approvisionnement de la maisonnée ducale oblige-t-il à des déplacements, parfois importants: le blé vient probablement des villages du domaine, notamment du Vermois; mais il arrive aussi que l'on achète du blé à Toul. Pour la viande, l'hôtel a son propre troupeau que l'on envoie paître dans la zone de prairie et d'herbage que portent les terrains argileux à l'est de la Meurthe. A deux reprises, les comptes du receveur nous livrent des détails sur les cuirs et peaux revendus aux tanneurs nancéiens par le boucher de l'hôtel, Jean Houllon. Le compte de 1420 permet de conclure à une consommation de 5 à 6 boeufs par semaine, auxquels viennent s'ajouter veaux, agneaux, chevreaux, et chartrons (moutons); le boucher revend également le suif aux chandeliers et les tripes des porcs servent à confectionner *endouilles, boudins comme saulcisses*. La volaille est fournie par les redevances paysannes, mais on doit parfois en faire chercher jusqu'à Saint-Dié.

Le grand problème reste le vin: il y a une fourniture locale, due notamment à la collégiale – probablement à son vignoble réputé de la *côte des chanoines* – sur les pentes de Laxou. On se rend également en convoi à Toul, requérant à cette occasion les services du charpentier de Gondreville pour réparer chariots et tonneaux; mais la grande expédition consiste pour les officiers de l'hôtel dans le voyage *d'alemaigne*, c'est-à-dire dans l'achat de vin alsacien, soit dans le val de Villé, soit dans la région de Saint-Hyppolithe, deux contrées où le duc possède droits et biens fonciers.

Pour l'ensemble de ces transports, l'hôtel utilise les services d'officiers charriers, mentionné à plusieurs reprises dans les chartes ducales, et de charetons ou conducteurs de chars, dont certains semblent attachés au palais, mais d'autres sont répartis entre les prévôtés: les comptes citent les charetons de Saint-Dié, Azerailles et Raon ou encore les *chartons de Nancy et des Vosges*.

Le personnel de l'hôtel est placé sous l'autorité d'un maître d'hôtel, personnage de premier plan, dont les compétences ressortissent à la fois à l'intendance et à des fonctions plus politiques et même judiciaires. Aussi la charge est-elle dévolue à un noble: l'écuyer Henri d'Amance, le premier mentionné par les sources, en 1384, puis par les chevaliers Warry de Haroué en 1408 et Robert de Mélny en 1416, l'écuyer Henri Hause en 1429. Les livres de comptes mentionnent cependant en 1428 l'existence d'un lieutenant du maître d'hôtel qui, lui, est un bourgeois...

Des liens étroits sont donc tissés entre la cour et la ville: les bourgeois franchissent les portes du palais pour apporter leurs marchandises et offrir leurs services. L'un d'entre eux commande en second la cohorte des serviteurs. De ces derniers, beaucoup habitent aux environs immédiats du palais; ainsi Poirel de Haraucourt, portier de l'hôtel et censitaire du prieuré ou Warnaire, parmentier du duc, logé en la rue de la Boudière et voisin d'Alison May, maîtresse attitrée de Charles II. Entrées et sorties des conseillers, vassaux, messagers ou

envoyés des princes voisins animent la rue Saint-Georges et que l'on songe à l'extraordinaire cortège des 99 charrettes de vin d'Alsace entrant dans la ville par la porte Saint-Nicolas et progressant difficilement jusqu'aux communs du palais par l'étroite rue de la Boudière (1428)!

V. CONCLUSION

Force est, au terme de l'étude, de constater que Nancy ne répond pas à plusieurs des critères que beaucoup de spécialistes d'histoire urbaine considèrent comme reconnaissable de la qualité urbaine: pas de véritable organisation municipale, ni sceau, ni maison commune, ni comptabilité ou archives communales²⁹. Ni par le chiffre de sa population, ni par l'activité artisanale ou commerciale qui peut être sienne grâce à la présence de l'hôtel princier, Nancy ne peut rivaliser avec les grands organismes urbains que sont Metz, Liège, Strasbourg ou Trèves.

Certes, la ville se développe: le règne de Jean Ier voit l'ancien faubourg du Bourget s'intégrer à la ville proprement dite, portant ainsi la superficie urbaine à 17 hectares. L'accroissement démographique pousse à la création en 1336 d'un nouvel hôpital, dédié à saint Julien. Puis, après une pause dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le lent essor reprend sous Charles II: réfection et agrandissement du palais, développement au Sud de la ville du faubourg Saint-Nicolas, où un troisième hôpital, sous l'invocation de Notre-Dame, naît vers 1425.

Pourtant, au début du XV^e siècle, lorsqu'apparaissent les premiers décomptes fiscaux, Nancy ne compte encore que 150 feux imposés pour la taxe dite *de la corvée du breuil*; le relevé nominatif de tous les Nancéiens mentionnés au détour des actes disponibles donne un peu moins de 1000 noms; en aucun cas la population ne saurait dépasser de beaucoup le chiffre de 2000 habitants, ville et faubourgs.

Il a déjà été souligné par ailleurs le caractère médiocre de l'activité commerciale, pour laquelle Nancy est soumise à la concurrence de la ville voisine de Port; le rayonnement religieux de la ville n'est, de plus, en rien comparable, malgré la création du chapitre de la collégiale Saint-Georges, à celui des villes épiscopales voisines, Toul et Metz ou du pèlerinage de Saint-Nicolas...

Pourtant, Nancy acquiert dès le Moyen-Age une vocation et une influence qui dépassent de loin les limites étroites d'un ban communal d'étendue médiocre: la vocation est celle de résidence princière, l'influence est celle de capitale administrative d'une principauté en construction. Certes, le phénomène est commun à de nombreuses villes entre Meuse et Rhin au cours des XIV^e et XV^e siècles³⁰. Mais il a joué dans la plupart des cas, en Lorraine comme dans les régions voisines de l'Empire, dans le sens d'une dissociation entre la ville principale et la résidence du prince: à la fin du XIII^e siècle, l'officialité du diocèse de Metz rejoint l'évêque

29) J. LE GOFF, in: Histoire de la France urbaine, sous la direction de G. DUBY, t. I, p. 11-12 et t. II, p. 267.

30) H. W. HERRMANN, Residenzstädte zwischen Oberrhein und Mosel, in: RheinVjbl 1974, p. 275-277.

et ses officiers à Vic-sur-Seille; Liverdun devient la résidence habituelle du prélat toulinois au début du XIV^e siècle et Hattonchâtel celle de son homologue verdunois vers 1380; dans l'évêché de Strasbourg enfin, après s'être transportée dans les châteaux de Dachstein et Haut-Barr dès le début du XIV^e siècle, la cour épiscopale se fixe à Saverne à partir de 1417. Parmi les princes laïcs, si le comte puis duc de Bar réside le plus souvent à Bar même, les principales instances judiciaires de la principauté sont installées à Saint-Mihiel, tandis que Pont-à-Mousson voit croître son rôle économique; quant à Luxembourg, la destinée impériale de la dynastie et l'héritage tchèque en éloignent les comtes-rois dès la première moitié du XIV^e siècle.

La grande originalité du destin médiéval de Nancy est que le phénomène de résidence y joue dans le sens de la concentration des lieux de décisions: là où réside habituellement le duc, là aussi se trouvent installées les principales institutions judiciaires du duché, Assises et Change, le plus actif et le plus fourni des tabellionages, l'administration bailliagère la plus complète. Il est vrai que n'existaient point en la ville ducale de riche bourgeoisie marchande avide de contrôler la gestion municipale, de battre en brèche l'autorité seigneuriale, d'arracher, par la violence au besoin, franchises et autonomie urbaine; point non plus de cette masse artisanale et boutiquière, acculée à l'émeute par la morgue des lignages. Tout au contraire, la bourgeoisie nancéienne n'existait que par et dans les offices ducaux, plaçant ses cadets dans le chapitre de la collégiale, le collège des tabellions ou, mieux encore celui des secrétaires; ses aînés à la lieutenance du bailliage, la prévôté ou l'échevinage.

Si fortes sont les institutions mises en place par Ferry III et ses successeurs, si étroits les liens qui unissent la population à la cour et au pouvoir ducal que le changement de dynastie en 1431, la longue guerre de succession (1431-1442) et les affrontements avec la puissance bourguignonne ne pourront entamer la vocation de Nancy à diriger le duché et bientôt les états tout entiers de René II (1473-1508). L'humble forteresse du XI^e siècle est désormais, et pour longtemps, *Nancy le duc*.



Abb. 3 Sur cet extrait de la carte française au 1/50 000^e (feuille de Nancy) ont été reportées:

- les limites de la ville médiévale (quadrilatère foncé)
- les limites de la ville du XVI^e siècle (tirets)
- les limites du ban de Nancy et du village-faubourg de Saint-Dizier

La carte permet de rendre compte du site de Nancy, caractérisé par sa position au pied de l'escarpement des côtes de Moselle et par son environnement forestier très marqué.